

MAIRIE DE VILLEMOISAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOISAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 février 2015

Etaient présents : M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. ROLLAND Yohann, Mme PAVION Stéphanie, M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, Mme BESSONNET Josianne, Mme BEZIAUD Liliane.

Etaient excusés : Mme VIVIEN Valérie, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, M. DOISNEAU Mickaël.

Madame ROULEAU Catherine a été nommée secrétaire de séance.

1- Groupement d'achat d'électricité par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine et Loire (SIEML)

Pour anticiper l'impact de la suppression des tarifs réglementés de fourniture d'électricité dit jaunes et verts, le SIEML (Syndicat d'Electricité de Maine et Loire) a récemment adressé aux collectivités un questionnaire leur demandant leur avis pour participer à l'appel d'offres pour la fourniture d'électricité dans le cadre d'un groupement d'achat d'énergies.

En effet, afin d'être prêt pour l'échéance du 31/12/2015, le SIEML, en tant que coordinateur du groupement, lancera en avril 2015, l'accord cadre relatif à l'acheminement et à la fourniture de l'électricité pour les tarifs dont la puissance souscrite est strictement supérieure à 36Kva, soit l'équivalent des tarifs jaunes et verts.

Actuellement, le SIEML débute la collecte des données pour réaliser cet appel d'offre.

Après vérification sur les factures EDF, tous les contrats sur la commune de Villemoisan, sont en tarif bleu.

Le SIEML propose aux communes qui n'ont ni tarifs jaunes ni tarifs verts de délibérer malgré tout dès maintenant afin d'anticiper un éventuel appel d'offre pour les tarifs bleus.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune de VILLEMOISAN à ce groupement de commandes.

2- Tarif de vente de bois

Concernant le stock de bois coupé issu de la coupe de plusieurs arbres communaux, le conseil municipal décide de mettre en vente ce bois au tarif de 50€ le stère.

3- Vote des subventions 2015 aux associations

Le Conseil Municipal décide le versement des subventions suivantes pour l'année 2015 :

- JAV football :	800.00 €
(Supplémentaire sur justificatif)	200.00 € maximum
- ASEPV (piscine + fonctionnement) :	1 800.00 €
Plus 250€ délivrés sous conditions.	
- Foyer des jeunes	400.00 € en réserve
- Association Aide à Domicile en milieu Rural :	390,00 €
- Association Prévention Routière de Maine-et-Loire :	50,00 €

Par ailleurs le conseil n'a pas attribué de subvention au club du Bon Temps, mais propose de prendre en charge le chauffage de la salle habituellement facturé.

Le Conseil décide à l'unanimité que chaque facture du CLSH de Saint-Augustin-des-Bois soit validée en séance avant mandatement.

4- Compte-rendu des Commissions

Commission Bâtiment

La commission bâtiment va étudier la demande conjointe reçue le 19/01/2015 de l'APE-le Foyer Rural-Le Théâtre, au sujet de la création d'un placard afin d'y stocker du matériel sono. Plusieurs solutions seraient possibles :

- soit dans le préfabriqué,
- soit dans la salle de l'Auxence,
- soit dans le bâtiment des associations (à condition d'un isolant).

Action élimination des pigeons

Depuis longtemps, de nombreux pigeons génèrent des nuisances sur l'église et ses environs. Sur demande de la commune, une action de tir nocturne de pigeons, organisée par le FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) a eu lieu le 2/02/2015.

110 pigeons ont été tués. En complément de cette action, une cage pour capturer ces volatiles a été créée à l'église par le service technique technique.

Commission salles

Des devis vont être demandés pour repeindre la grande salle de la salle de l'Auxence.

Voirie

Suite à la demande d'un administré qui souhaite participer à l'amélioration de l'état du sentier entre la Guitterie et Bon Air, un devis a été demandé auprès de la SARL HAIGNERE (Le Fresne sur Loire). Ce devis est considéré trop élevé par le conseil et l'administré. La commission voirie décide d'aller constater sur place l'état du chemin.

Site internet

Le site internet de la commune est remis à jour par étape. Les menus de la cantine scolaire sont en ligne.

7- Questions diverses et informations

Urbanisme : A compter du 01/07/2015, les dossiers d'urbanisme ne seront plus traités par la Direction Départementale des Territoires (DDT) mais par le Syndicat de Pays Segréen. A cet effet, une participation de 2 300€ par an sera demandée à la commune.

Résultat du recensement de la population organisé par l'INSEE en janvier-février 2015 : 647 habitants ont été comptabilisés (*résultats provisoires*).

Maître-nageur : le maître-nageur qui assurait la saison au camping depuis quelques années n'est pas disponible pour la saison 2015. Un appel à candidature va être lancé.

Point d'apport volontaire : La commune dispose de 2 points d'apport volontaire (PAV). Leur fréquentation est très déséquilibrée. Elle a demandé au SYCTOM le déplacement du P.A.V situé Rue de l'Auxence pour le localiser près du bâtiment du foot. Le SYCTOM a signalé que les fils téléphoniques ne sont pas assez haut. La commune va contacter France Télécom pour remédier à ce problème. Par ailleurs, au niveau du P.A.V. du cimetière, une indication va être apposée pour informer de la localisation du 2^{ème} P.A.V..

Pays Segréen : Un septième délégué au niveau de la Communauté de Communes Ouest Anjou doit être désigné pour assister au comité syndical du Pays Segréen. Toutes les autres communes étant représentées, Villemoisan doit désigner un élu.

Effraction de la salle de l'Auxence dans la nuit du 26 au 27 janvier 2015 : des devis de réparation vont devoir être fournis à l'assurance.

Sinistre du tracteur tondeuse Kubota en 2014 : Suite à la réclamation de la commune, l'assurance a finalement versé un montant de 351 € (soit la moitié du préjudice).

Réforme territoriale: Débat du conseil municipal suite à la réunion d'information sur la réforme des collectivités territoriales ayant eu lieu le 3 février dernier pour tous les conseillers municipaux de la Communauté de Communes Ouest Anjou.

Au niveau de la Communauté de Communes Ouest Anjou, un bureau d'études va être retenu pour réaliser avant le 31/12/2015 le diagnostic obligatoire sur le territoire pour élaborer un plan de mutualisation (moyen humain actuel, moyen matériel,...).

Prochain Conseil

Le lundi 30/03/2015.

Fin de séance : 23 heures 15.

La secrétaire de séance

Le Maire

Catherine ROULEAU

Michel BELOUIN